

Nous espérons être en mesure de soumettre un plan, dans une semaine à compter de demain, soit le 2 avril, aux représentants des ministères provinciaux de l'agriculture.

Le 2 avril, c'est après-demain. Nous sommes prêts à soumettre des plans aux provinces, du moins des projets préliminaires, mais nous ne pouvons prendre aucune mesure tant que nous ne serons pas assurés de la collaboration des provinces, certitude que nous espérons acquérir après-demain et le jour suivant. Tant que nous n'aurons pas tenu ces pourparlers avec les provinces, il serait non seulement peu approprié mais impossible que j'expose ici les plans dont nous préconisons l'adoption, et que je convoque les provinces afin d'obtenir leur opinion sur ce que j'ai annoncé ici. Ce n'est pas ainsi que nous voulons agir.

Dès le début, nous avons dit aux provinces que ce problème retombait sur elles autant que sur nous et que nous avions besoin de leur collaboration pour la mise en œuvre des plans que nous pourrions élaborer. Dès que nous aurons eu des entretiens avec les représentants provinciaux,—ces entretiens auront lieu après-demain,—nous compléterons nos plans à la lumière de ces pourparlers et des ententes que nous aurons conclues.

Je ne puis renseigner la Chambre sur ce sujet ce soir. Je ne le pourrai pas avant vendredi et je doute même qu'il me soit possible de le faire ce jour-là. Tout dépendra des entretiens de mercredi et de jeudi.

M. Argue: Je crois avoir une copie de la déclaration que le ministre de l'Agriculture a à la main. Cet imprimé est intitulé:

Discours du très honorable James G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, à une réunion conjointe des clubs Kiwanis d'Ottawa, lors d'un déjeuner donné au Collisée, le mardi 25 mars 1952.

Il s'agit d'une déclaration écrite. Le ministre ne dit pas qu'il expose un programme de stabilisation des prix du bœuf. Nous connaissons tous le ministre et nous savons qu'il lui suffit de quelques notes pour parler pendant une heure. Cette déclaration écrite se compose de deux pages et il serait possible de la consigner au compte rendu en trois minutes environ. Je n'imagine pas que le ministre de l'Agriculture s'est rendu à cette réunion conjointe des clubs Kiwanis pour n'y parler que pendant trois ou quatre minutes.

Le très hon. M. Gardiner: Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Aucun journaliste n'assistait à la séance. Les journaux n'ont eu d'autre document que celui qui est entre les mains de mon honorable ami. Je n'ai pas vu d'autres rapports dans les jour-

naux que ceux qui se fondaient sur cette déclaration. Les journaux n'en ont pas eu d'autres; c'est celle qui a été reproduite d'un bout à l'autre du pays. Le journaliste qui reçoit une telle déclaration ne la publie pas toujours dans sa teneur exacte. Il en remanie souvent le texte, selon son style propre. Je n'ai vu dans aucun journal un rapport exprimant quelque idée étrangère à la déclaration mentionnée ci-dessus. Il s'agit, je crois, d'un rapport fidèle de ce qui a été dit et d'un rapport fidèle de ce qu'on aurait signalé comme ayant été dit.

M. Argue: J'allais inviter le ministre à agir au sein du comité comme il prétend l'avoir fait à Regina et à mettre cartes sur table. Les producteurs agricoles du Canada veulent savoir si le Gouvernement stabilisera les prix de la viande de bœuf.

M. Cruickshank: J'invoque le Règlement. Il ne m'arrive pas souvent de venir à la défense du ministre de l'Agriculture car il n'a besoin de personne pour le défendre. Comme j'aurais, semble-t-il, déclenché toute cette agitation, je dirai à mes honorables amis que je représente tout autant qu'eux une circonscription agricole et qu'on a expliqué...

Une voix: Où est l'objection?

M. Cruickshank: L'objection, c'est que le ministre et l'honorable député ont enfreint le Règlement. Adoptons le poste afin d'aider nos cultivateurs. La discussion est irrégulière, puisqu'elle ne porte pas sur le sujet à l'étude.

Des voix: Adopté.

M. le président suppléant: A l'ordre. Plusieurs honorables députés, du côté de l'opposition, en particulier, ont demandé au ministre de l'Agriculture de faire un rapport provisoire sur la situation qui règne dans la zone de quarantaine. La discussion qui s'en est suivie a été évidemment déclarée irrégulière. A la demande du député de Brant-Wentworth, qui disait fournir au ministre de l'Agriculture une autre occasion, le ministre a fini par consentir à faire un tel exposé. Au cours de ses observations, il a rappelé à plusieurs reprises qu'il enfreignait le Règlement, ajoutant que si le comité le lui permettait, il poursuivrait. J'ai alors entendu l'honorable député de Greenwood dire qu'il pouvait le faire du consentement unanime du comité. Je ne sais si le ministre a saisi la remarque, mais je l'ai entendue. Aucun député n'ayant invoqué le Règlement, j'ai présumé que le ministre avait le consentement unanime pour faire son exposé. Je crois que le comité est d'avis que l'exposé était bien vu.

Des voix: Oui!